

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 19 septembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme DANIERE Emmanuel.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 35 Nombre de votants : 40

Excusés : M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Pouvoirs : M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri. (Arcinges).

N°2024/N°133**OBJET : AIDE AU RACCORDEMENT FIBRE ZA DES BELUZES**

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que par délibération en date du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une aide forfaitaire de 1 200 € par entreprise permettant de couvrir les frais de raccordement à la fibre optique pour les constructions neuves sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, St Nizier sous Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Briennon, St Denis de Cabanne, Belmont de la Loire et Cuinzier.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement à la fibre optique.

La subvention s'élève à hauteur de 1 200 € par entreprise. Cette aide sera versée sur présentation d'une facture acquittée par le porteur de projet. Il est également précisé que, dans le cas où l'entreprise aurait à supporter des frais plus importants de par la caractéristique des branchements, le montant de l'aide ne sera pas augmenté et la différence sera à la charge de l'entreprise. Cette aide est assujettie à la réglementation des minimis.

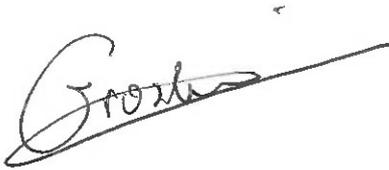
Par délibération en date du 21 octobre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 6 678 m² sur la Zone d'Activités des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour le projet de Monsieur THORAL au prix de vente de 12 € HT / m² et ce, pour installer un bâtiment de 700 m² comprenant des bureaux, un atelier et un espace de stockage. La vente du terrain a été réalisée en juin 2022, et les travaux de terrassement ont été engagés et le bâtiment a été construit.

Ainsi, Madame et Monsieur THORAL, gérants de la société SF DES BELUZES, ont sollicité Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide pour le raccordement fibre à hauteur de 1 200 € (montant HT), en nous faisant parvenir la facture acquittée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'attribution de l'aide au raccordement fibre au profit de la société SF DES BELUZES à hauteur de 1 200 €,
- dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M. Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240919-2024-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024
Publication : 26/09/2024